



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 022-212201149-20261001-09_2026_10-DE

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} octobre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de la commune, sous la présidence de Mr RÉALLAND Nicolas Le Maire.

Nombre de Conseillers En
exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Absent Procuration(s) : 0

Abstentions : 0

Exclus : 0

Date de convocation :
25/09/2026

Etaient présents : REALLAND Nicolas – HARIVEL Patrick – PACÉ Françoise –
CARRÉ Aurélien – LEFEUVRE Hélène – MENARD Danièle –
HAMON Yannick – HAMEON Béatrice – METAYER Pascal –
JOUAN Dorothee – DERVAUX Clément – CASTEL Laetitia –
GERARD Jean-Marie – FARQUHARSON Nelly – LEBAS Justine

Était absent :

Étaient excusés :

Secrétaire de séance : PACÉ Françoise

Mr le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement du lotissement des iris, du démarrage de la 2^{ème} phase du lotissement et au regard des demandes préconisées dans le SCOT, le service urbanisme de Lamballe Terre et Mer préconise de densifier les logements sur les 2 tranches, d'où la possibilité d'ajouter un 29^{ème} lot à la 1^{ère} tranche du lotissement.

09/2026/10

OBJET :

Ajout d'un nouveau lot au lotissement des iris

La municipalité a souhaité connaître l'avis des riverains au travers d'un sondage.
Les réponses sont à l'unanimité défavorables à la création de ce 29^{ème} lot.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré :

☒ PREND CONNAISSANCE du résultat du sondage.

☒ REJETTE la création du 29^{ème} lot à la 1^{ère} tranche du lotissement des iris.

☒ AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de ST BRIEUC, le 5
octobre 2026
et publication ou notification le 5
octobre 2026

Le secrétaire de séance,
PACÉ Françoise

Le Maire,
RÉALLAND Nicolas